Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260623-2026_12_06_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Séance du vendredi 12 juin 2026
20 heures
Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_12_06_26 Travaux dans le cimetière

Afin de disposer d'emplacements dans le cimetière, des sépultures vont être enlevées aux frais de la commune : matériaux, monuments, emblèmes funéraires.
A cette fin un devis a été demandé à la marbrerie Le Madec afin de procéder à l'enlèvement des tombes et à la création de cavurnes.
Au préalable, par délibération en date du 9 mars 2012, le conseil municipal a autorisé le Maire à procéder à la reprise des sépultures en terrain ordinaire (sans concession) et des concessions abandonnées.
Les démarches nécessaires ont été réalisées et des arrêtés ont été pris par M. le Maire.
Il est proposé de procéder à l'enlèvement de 6 sépultures (1 double et 4 simples) situées aux emplacements suivants (cf plan ci-joint) :

B25 (double), B26 (simple), B28 (simple), D52 (simple), D66 (simple)

La somme de 6000 € est prévue au budget primitif 2026.

Le conseil municipal décide par :

Présents	11	Pouvoir	0	Votants	11	Absent	0
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

D'APPROUVER le devis de la marbrerie Le Madec.

La secrétaire
Hélène BAHEZRE

Le Maire
Jean JOURDEN

MAIRIE DE SAINT-PÉVER 22720 Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260623-2026_12_06_26-DE